

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :

09 03 2026

Date de convocation :

03 03 2026

L'an deux mille vingt-Cinq, le 9 mars 2026 à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la MAIRIE DE PETIT NOIR, sous la Présidence de Monsieur CORDIER Etienne.

Nombre de

délégués :

En Exercice : 12

Présents : 07

Votants : 07

Excusés : 0

PRESENTS : M CORDIER Etienne M DAVID Franck, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M BAUD Jean Baptiste, Mme GAY Florence.

Absents excusés : M BARBERET Emmanuel, Mme CALINON Séverine, M GOUNAND Alain, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : M VUILLET Christian

D 06 2026 – PARTENARIAT Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Jura (FJPPMA) 2026

Dans la continuité du partenariat mis en place en 2023 (participation du SMDL à hauteur de 7 316,00 €), 2024 (participation du SMDL à hauteur de 6 912,00 €) et 2025 (participation du SMDL à hauteur de 2 000,00 €) entre le SMDL et la FDAAPPMA et en lien avec des missions réalisées par la FDAAPPMA dans l'accord cadre AE-FDAAPPMA pour l'année 2026, une cohérence dans la mise en œuvre des actions de deux programmes de restauration est nécessaire.

Il s'agit de :

- La restauration des annexes alluviales du Doubs moyen entre Salans et Dole et suivi post travaux ;
- La restauration des annexes alluviales de la Basse Vallée du Doubs entre Dole et Neublans-Abergement ;
- Le schéma de restauration du réseau hydrographique du bassin versant de la Cuisance ;
- La mise en oeuvre du réseau de suivi départemental sur la thermie de l'eau des milieux aquatiques.

En raison de la potentielle unicité des actions, les parties ont souhaité replacer leurs actions dans un cadre partenarial pour l'année 2026.

La présente convention a pour objet de :

- Définir le cadre partenarial de travail entre le SMDL et la FDAAPPMA sur les annexes alluviales du Doubs Moyen, de la basse vallée du Doubs, sur la Cuisance et sur le réseau de suivi thermique départemental dans le périmètre du SMDL pour l'année 2026 ;
- Désigner la FDAAPPMA comme maître d'ouvrage pour la mise en oeuvre des actions relatives aux études préalables et de suivis écologiques sur les annexes alluviales du Doubs médian et de la basse vallée du Doubs et définies à l'article 2 de la présente convention ;
- Désigner la FDAAPPMA comme maître d'ouvrage pour l'accompagnement dans la mise en oeuvre des actions relatives aux travaux sur la haute Cuisance et définies à l'article 2 de la présente convention ;
- Désigner la FDAAPPMA comme maître d'ouvrage pour l'animation du réseau thermique départemental, la valorisation des données thermiques acquises et définies à l'article 2 de la présente convention ;
- Définir les obligations respectives de la FDAAPPMA du Jura et du SMDL en ce qui concerne les conditions d'exécution des missions mentionnées à l'article 2 ci-après de la présente convention ;
- D'arrêter les modalités de financement des actions à réaliser.

Le tableau ci-dessous synthétise les actions mises en œuvre dans le cadre de la présente convention et le coût de ces opérations.

Intitulé de l'opération	Maitrise d'ouvrage unique FDAAPPMA
Suivis piscicoles et piézométriques des annexes du Doubs moyen en 2026 <i>Annexe des Clavautiers à Rans</i> <i>Annexe Morte des Epenottes à Rochefort sur Nenon</i> <i>Annexe des Naisoux à Eclans- Nenon</i> <i>Complexe mortes Saint-Philippe à Dole</i> <i>Morte ISIS à Dole</i> <i>Morte en Aval en face des Clavautiers à Ranchot</i> <i>Morte des Epenottes à Dampierre</i> <i>Morte de la Racorne à Audelange</i> <i>Annexe des Grandes pièces à Baverans</i> <i>Annexe des Grandes Accrues à Ranchot</i>	Suivi piézométrique sur 10 annexes
Restauration de trois mortes de la basse vallée du Doubs : alimentation d'une réflexion pour l'opérateur Gemapi <i>2 mortes à définir</i> <i>Raie des Moutelles</i>	Suivi piscicole sur 2 annexes Description de l'habitat piscicole sur 2 annexes Développement de l'outil OTHAUP (Traitement des données piézométriques) Présentation des données acquises dans le cadre de l'état initial avant travaux sur la Raie des Moutelles
Travaux de diversification d'habitats aquatiques sur la Haute Cuisance	Assistance technique dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des travaux de restauration
Réseau de suivi de la température des milieux aquatiques du Jura	Animation du réseau et développement d'un outil de traitement des données thermique

Le budget prévisionnel de l'opération a été fixé à 19 466,00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante (TTC) :

SMDL – autofinancement	1 801,00 €
FDAAPPMA du Jura – autofinancement	2 092,00 €
Agence de l'Eau	15 573,00 €

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** la poursuite du partenariat pour l'année 2026 entre le SMDL et la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Jura ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat et de co-maitrise d'ouvrage entre la FDAAPPMA et le SMDL nécessaire pour la poursuite de ce partenariat et le plan de financement proposé annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** la signature, par le Président du SMDL, de la convention de partenariat et de co-maitrise d'ouvrage.

A Petit Noir, le 09 Mars 2026,
Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

M Etienne CORDIER

**RENDU EXECUTOIRE
POUR EXTRAIT CONFORME**



